

Le «Plan mercredi» dès janvier pour les écoliers

ÉDUCATION. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques de Saint-Martin auront, dès la rentrée de janvier, la possibilité de s'inscrire dans le cadre du « Plan mercredi ». Les enfants seront pris en charge par des agents de la Ctos et des enseignants volontaires pour des activités ludiques et pédagogiques en lien avec l'enseignement dispensé en classe.

KARIM ROSAZ

Avec la mise en place de la semaine des 4 jours, la prise en charge des élèves le mercredi matin dans le cadre du périscolaire n'était, pour l'heure pas entièrement réalisée sur le territoire. A partir de janvier 2020, tous les élèves du premier degré, environ 4 000, auront la possibilité de s'inscrire au « Plan mercredi » qui accueillera les enfants des établissements publics de 8 heures à midi. Il s'agit de la mise en place localement du dispositif national « Plan mercredi » prévu par le ministère de l'éducation. *«Il est important de préciser que tous les départements de France ne l'ont pas réalisé et qu'il faut saluer la volonté de la Collectivité pour cette opération»*, a souligné Michel Sanz, inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (IA-DAASEN). *«C'est un dispositif qui concernera donc les élèves âgés de 3 à 11 ans pour leur permettre d'avoir des activités pédagogiques dès janvier. C'est un effort financier de la part de la Collectivité au travers de la CTOS. Je tiens d'ailleurs à féliciter tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier»*, a indiqué le président de la Collectivité Daniel Gibbs.

DES ACTIVITÉS EN RELATION AVEC LE PROJET PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cet accueil des élèves le mercredi ne souhaite pas se limiter à la simple pratique d'activités. Le service de l'éducation de Saint-Martin a élaboré son « Plan mercredi » pour que toute la prise en charge périscolaire possède un lien concret avec l'activité scolaire des élèves durant la semaine. *«Il ne s'agit pas de cours de classe, mais nous avons établi un certain nombre de «fiches action» pour des activités sportives, culturelles, linguistiques, mathématiques qui ne seront pas déconnectées de l'enseignement»*, explique Michel Sanz, *«tous les projets des établissements ont été pris en compte pour l'élaboration des activités du Plan mercredi»*.

Concrètement, tous les mercredis à partir de la rentrée de janvier, le personnel de la Collectivité (CTOS) et des enseignants volontaires vont coordonner les activités périscolaires dans les établissements en respectant les activités spécifiques. *«Un travail peut d'ailleurs être mené également sur la pédagogie alimentaire pour lutter dès le plus jeune âge contre l'obésité. Un travail sur la citoyenneté pourrait aussi être réalisé»*, a suggéré le président de la Collectivité Daniel Gibbs.

Le « Plan mercredi » prévoit l'accueil de tous les élèves, y compris les enfants qui nécessitent un accompagnement complémentaire ainsi que les élèves en situation de handicap. Le projet est possible grâce au concours de la Collectivité, du service de l'éducation, de la Caf et du service jeunesse et sport. La convention de partenariat a été signée vendredi par le président Gibbs et le représentant du recteur à Saint-Martin, Michel Sanz. ■



Daniel Gibbs, président de la Collectivité de Saint-Martin, Michel Sanz, inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale et Andy Armongon, conseiller pédagogique EPS et pilote du dossier "Plan Mercredi" pour les Îles du Nord. Photo © Karim Rosaz



La convention a été signée vendredi dernier. Photo © Karim Rosaz

il a dit...

Jean-Michel Blanquer
Ministre chargé
de l'Éducation nationale

« Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi. Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre

d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural. Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement.

Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux



les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite ». ■